

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : VALIDATION DE DOSSIER OCMACS	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 28 Votants : 35 Délib. n°10- 13/12/2022
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : le mardi 06 décembre 2022

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PETIT Vivien (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T).

Absents excusés : DRAGUÉ Céline (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), POUDADE Danielle (T),

Absents ayant donné pouvoir : BOHER Monique (T) à NOGUES Dominique (T), BONACAZE Benoit (T) à BOTEBOL Claudine (T), ESCALAIS-VERGNETTES) à GARSAU Jacques (T), FORASTE Guy (T) à PETIT Vivien (T), PARRILLA Jérôme (T) à DOMENECH Alain (T), VIDAL Sylvie (T) à BURGHOFFER William (T), VILA Patrice (T) à BARNOLE Catherine (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que par délibération du 15 décembre 2010, le groupement a décidé de modifier ses statuts pour participer au financement de l'OCMACS portée par la CCI de Perpignan et des PO, en partenariat avec la CMA, au bénéfice des entreprises sises dans le périmètre communautaire.

CONSIDERANT que la convention signée en partenariat avec la CCI, maître d'ouvrage et porteur du fond d'Etat FISAC, stipulait une intervention égalitaire du groupement et de l'Etat, à savoir respectivement 15% des investissements réalisés par les entreprises sélectionnées (soit une subvention totale de 30% des investissements).

CONSIDERANT que par délibération du 24 février 2022, le groupement a décidé la mise en œuvre d'une quatrième tranche de l'opération de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCMACS) pour une période de 3 ans (2022 à 2025) en précisant que l'engagement budgétaire de la Communauté des Communes Roussillon Conflent pour cette tranche est évalué à 36 000.00 €.

CONSIDERANT qu'à cette occasion, une nouvelle convention a été validée qui précise que l'EPCI financera désormais à hauteur de 30% les investissements plafonnés à 6 000.00€, le fond d'état FISAC ayant cessé tout financement depuis 2020.

CONSIDERANT qu'après instruction par la CCI et par la Communauté de communes Roussillon Conflent, la demande de subvention de l'entreprise Sarl POCH-La boulangerie Le Couvent a été validée pour un montant de 6 000.00 € sur un montant global des investissements de 75 684€ HT.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

VALIDE la subvention pour l'entreprise Sarl POCH-La boulangerie Le Couvent pour un montant de 6 000.00 euros.

VALIDE l'enveloppe budgétaire allouée par la Communauté de communes de 6 000.00 euros.

AUTORISE le Président à accomplir et signer toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,



**Le Président
William BURGHOFFER**